



Consultation des chasseurs sur le futur plan de gestion de l'ours noir

**Plus de
2400 répondants**

Rappelons que la FédéCP a mis en ligne le 11 décembre dernier une importante consultation publique sur le futur plan de gestion de l'ours noir afin d'établir les positions qui reflètent le mieux possible les attentes des chasseurs. Avec 12 395 permis de chasse à l'ours vendus en 2013 (données partielles) et 12 868 en 2012, le nombre de répondants signifie que la FédéCP pourra représenter adéquatement les positions de cette population de chasseurs auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Ce sondage constitue la meilleure occasion pour les chasseurs d'exprimer leur point de vue et de participer à l'amélioration de leur expérience de chasse.

La FédéCP invite donc les chasseurs à poursuivre leur implication dans cette consultation, puisque l'abondance de résultats permettra de raffiner les tendances régionales.

Les chasseurs qui désirent répondre au sondage peuvent toujours le faire, puisqu'il sera accessible en ligne jusqu'en juin prochain au www.fedecp.com/consultations. Le **tirage au sort de trois ensembles de phéromones pour l'ours**, offerts gracieusement par la Ferme Monette, **et d'une lithographie** de la fondation Héritage faune représentant un ours noir intitulée *Trop haut*, produite par l'artiste Ghislain Trudel, sera effectué parmi les participants au sondage.

ALLONSPECHER.COM, faites prendre l'air à votre mouche!



Pour aider les pêcheurs dans leur découverte de lieux de pêche, la FédéCP a lancé en mars 2013 Allonspecher.com.

Cette carte interactive d'accès aux plans d'eau du Québec répertorie plus de 1600 points d'accès partout en province (à l'exception du Nord-du-Québec). Les utilisateurs y retrouvent gratuitement tous les renseignements liés au type d'accès ainsi qu'à la réglementation et aux espèces de poissons prélevables. Gageons que cet outil sera très utile à l'aube d'une nouvelle saison de pêche!

Faire sa part pour limiter les impacts des embarcations motorisées

Avec la saison de la pêche qui approche, l'augmentation des embarcations motorisées sur les plans d'eau se fait toujours sentir à ce moment de l'année. La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) a conçu un dépliant visant à rappeler certaines règles d'éthique aux pêcheurs utilisant ces embarcations.

Le dépliant intitulé *Naviguer avec des embarcations motorisées... faire sa part pour limiter les impacts*, vise à sensibiliser les

utilisateurs d'embarcations motorisées aux impacts que ces véhicules peuvent avoir sur certaines espèces fauniques et sur les communautés riveraines.

Des dizaines de milliers de Québécois possèdent une embarcation motorisée dont ils se servent pour se déplacer à la recherche de sites de pêche exceptionnels ou simplement pour le plaisir de profiter de la quiétude d'un lac ou d'une rivière. Il est donc important pour la FédéCP de rappeler à tous les utilisateurs de faire

leur part afin de limiter les impacts de la navigation sur la faune ainsi que sur les habitats.

Le dépliant est disponible en version papier en contactant la FédéCP au info@fedecp.qc.ca ou en version PDF en visitant le www.fedecp.com dans la section DOCUMENTATION → AUTRES → DÉPLIANTS D'INFORMATION.

La création de ce dépliant a été rendue possible grâce à un partenariat avec La Capitale assurances générales.

À quand une chasse à l'écureuil au Québec?

Depuis 2004, la FédéCP demande à Faune Québec d'ouvrir la chasse à l'écureuil au Québec. Dix ans plus tard, cette demande n'a pas abouti, mais il est clair que la Fédération ne lâchera pas le morceau.

Comme les populations d'écureuils sont nombreuses au Québec, que cet animal est très prolifique et qu'il constitue même à l'occasion une nuisance, il serait approprié d'instaurer la chasse à l'écureuil. Il faut aussi se rappeler qu'il s'agit d'un rongeur dont les populations sont très résilientes.

Parmi les autres raisons invoquées par la FédéCP pour appuyer cette demande, il y a celle que la chasse à l'écureuil représenterait une réelle opportunité d'initiation pour la relève de tous âges et qu'elle gagnerait sans aucun doute beaucoup d'adeptes. Fait intéressant, l'écureuil est considéré comme gibier aux États-Unis ainsi qu'en Ontario, où le ministère des Richesses naturelles considère que sa chasse constitue l'une des meilleures façons d'initier de nouveaux adeptes!

Pour sa part, le gouvernement nous affirme que l'écureuil est un animal sympa-

thique et qu'il pourrait y avoir un problème d'image auprès du public en instaurant sa chasse. Pourtant, plusieurs des animaux chassés au Québec, tels que le cerf de Virginie, attirent l'admiration et la sympathie des gens. Ils sont malgré tout chassés conformément à la loi. Et selon la FédéCP, la plupart des gens pensent que la chasse à l'écureuil est déjà permise.

Quant à l'argument de sécurité invoqué selon lequel il pourrait être dangereux de chasser l'écureuil parce qu'il se trouve souvent près des lieux habités, la FédéCP n'y adhère pas non plus. De nombreux animaux, dont le cerf, sont principalement chassés en milieu municipalisé de façon tout à fait sécuritaire.

Il ne fait pas non plus de doute que l'écureuil représente une cible tout aussi intéressante, sinon plus que l'étourneau, le carouge à épauettes ou le moineau domestique. On peut aussi ajouter que l'écureuil serait un gibier très intéressant pour ceux qui utilisent les armes à air comprimé maintenant autorisées au Québec.

De l'avis de certains piégeurs d'expérience, la chasse constitue la meilleure façon de mettre l'écureuil en valeur, car elle permet de récolter sa viande, tandis que sa fourrure n'a pas de réelle valeur. Selon eux, la chair de l'écureuil est savoureuse. Il s'agit certainement là de la raison pour laquelle certains chefs cuisiniers aimeraient beaucoup pouvoir l'offrir dans leurs restaurants haut de gamme dès l'automne prochain!

La FédéCP a justement interpellé le gouvernement à ce sujet. Comment celui-ci peut-il refuser d'inscrire l'écureuil à la liste des petits gibiers, tout en envisageant de favoriser la commercialisation de sa viande? En matière d'allocation des ressources fauniques, si l'on se réfère à l'esprit de la *Loi sur la conservation et de la mise en valeur de la faune*, la priorité revient au prélèvement sportif avant la commercialisation.

Tous les arguments supportent l'instauration d'une chasse à l'écureuil au Québec. Il ne reste qu'un pas à franchir au ministère et la FédéCP espère que ce sera fait bientôt.

Trois nouveaux membres à vie

Le titre de membre à vie de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs est remis chaque année à un bénévole, en reconnaissance de l'ensemble de son implication au sein d'une régionale de la Fédération. Cette année, ce sont trois bénévoles exceptionnels qui ont été récompensés lors du congrès provincial au mois d'avril dernier.

Il s'agit de messieurs Rémi Girard, de la région 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean, Rémi Hins, de la région 03 Capitale-Nationale, et Jacques Poirier de la région 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Monsieur Daniel Nadeau nommé membre honoraire de la fédération

Le 12 avril dernier, lors de son congrès provincial, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) a remis la distinction de *Membre honoraire 2014*, à monsieur Daniel Nadeau en gage de remerciement pour son travail exceptionnel en regard du domaine faunique québécois.

Cette reconnaissance est remise à un individu ou un organisme pour son implication dans la promotion ou le développement de la FédéCP. Dans le passé, le journaliste Julien Cabana, le magazine *Sentier CHASSE-PÊCHE*, le défunt animateur et chroniqueur Jean Pagé, Marcel Corriveau, maire de Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi que la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et l'ancien ministre Richard Legendre, se sont notamment vu décerner ce titre.

Monsieur Nadeau est un passionné de chasse, de pêche et de tir. Que ce soit par loisir ou dans le cadre de son emploi, il a toujours été impliqué de près dans le domaine faunique québécois. Sur le plan professionnel, il a fait ses études en biologie à l'Université Laval. Sa carrière a débuté à Rouyn-Noranda au sein du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Son premier mandat en tant que biologiste fut la création des zecs et le dossier



des pêches commerciales. Sa présence au sein de ce ministère a aussi permis de défendre l'importance d'investir en territoire libre. Son implication dans l'élaboration des plans de gestion du touladi et du doré est plus que considérable. De plus, il a toujours valorisé la consultation des clientèles.

Dans les dernières années, Daniel Nadeau s'est impliqué comme un des principaux répondants dans le dossier des poissons-appâts, du touladi et des techniques de pêche. Les grands dossiers provinciaux comme les plans de gestion sur le doré, la septicémie hémorragique virale et le suivi des lacs ont également occupé M. Nadeau jusqu'à sa retraite en janvier 2014. Félicitations Monsieur Nadeau !

Monsieur Gilles W. Martin nommé moniteur national de l'année

Le 12 avril dernier, lors de son congrès provincial, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) et son action éducative, Sécurité nature, ont remis la distinction de *Moniteur national de l'année* à M. Gilles W. Martin. Cette reconnaissance a pour but de souligner l'engagement exceptionnel et le dévouement incessant d'un moniteur à l'échelle provinciale.

Moniteur bénévole pour le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu et le cours Initiation à la chasse avec arme à feu depuis 1995, il a également complété sa formation ICACB (poudre noire) en 1996. Il est aussi instructeur depuis 1998 pour ces trois modules.

En tant qu'instructeur, monsieur Martin a participé à de nombreuses formations au sein des communautés autochtones. Son grand dévouement a fortement contribué au développement de relations solides avec ces communautés, ce qui permet aujourd'hui à l'organisme de prodiguer de plus en plus de cours aux communautés autochtones. Il s'est également déplacé à de nombreuses reprises afin de desservir la Basse-Côte-Nord.

Monsieur Martin est aussi le responsable de l'inventaire et de l'entretien de toutes les armes à feu pour les cours et du matériel didactique au siège social de la FédéCP, où il est présent trois demi-journées par semaine. Gardien du matériel, il joue un rôle



déterminant quant à la logistique de l'organisation. Cordial et patient, il est toujours heureux de partager son temps afin d'accueillir les visiteurs ou un nouvel employé.

Reconnu pour son efficacité, son enthousiasme et son dévouement, monsieur Martin est un bénévole passionné. Il est sans contredit un atout pour Sécurité nature, ce pourquoi il mérite amplement le titre de *Moniteur de l'année*.

Héritage faune attribue la bourse Aurèle-Blais à Maxime Larouche

Le 12 avril dernier, lors du congrès provincial de la FédéCP, Héritage faune a remis la bourse Aurèle-Blais à monsieur Maxime Larouche, étudiant à la maîtrise à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

Cette bourse de 2000 \$ vise, année après année, à soutenir les récipiendaires dans leur travail universitaire. Maxime Larouche a entrepris une maîtrise en ressources renouvelables avec spécialisation en ressources biologiques en janvier 2014. Son projet de recherche pose la question suivante : *est-ce que l'hameçon cerle peut réduire la mortalité après la remise à l'eau sans affecter le succès de pêche chez l'omble de fontaine et le touladi?*

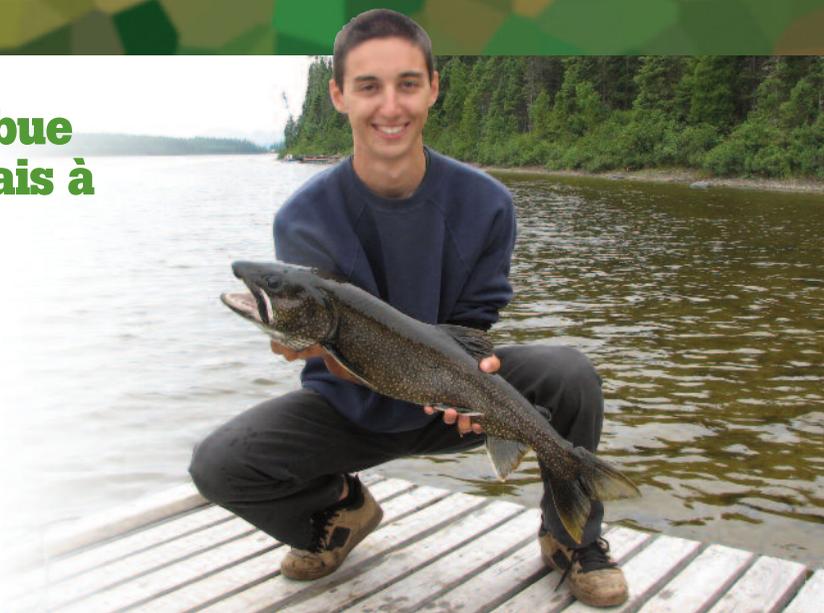
Ce projet collaborera au perfectionnement des techniques d'exploitation des espèces sportives. En fonction des résultats obtenus, ce projet devrait permettre de sensibiliser les pêcheurs pour minimiser l'impact des limites de taille et réduire le stress des poissons lors de la

capture. L'intérêt de monsieur Larouche pour les outils de gestion des espèces aquatiques, de même que la biologie par rapport au prélèvement, s'harmonisent fort bien avec la mission d'Héritage faune. La qualité de ses travaux est un symbole de reconnaissance et de respect pour le développement scientifique, tout en contribuant à l'avancement de travaux de recherche dans le domaine faunique.

Cette bourse d'études avancées est décernée à un étudiant inscrit à un pro-

gramme de deuxième cycle dans une université québécoise. Les travaux de recherche doivent porter sur l'un des sujets suivants :

- la dynamique des populations de gibier;
- les études d'habitats et nutritionnelles en rapport avec ces populations;
- les études d'aménagement des ressources fauniques;
- les études d'outils de gestion faunique.



La chasse printanière à l'oie des neiges, un outil de gestion fort efficace

Depuis quelques semaines déjà, les chasseurs d'oie des neiges se dirigent vers le corridor de migration fréquenté par cet oiseau abondant pour tenter d'y récolter quelques prises.

Les chasseurs ignorent souvent les bienfaits de leurs activités. En effet, ils constituent le plus important atout que possède la société pour la gestion des populations animales surabondantes, dont celle de la grande oie des neiges. En moins de trois décennies, la population de cet oiseau est passée de 25 000 à près d'un million d'oiseaux! Cela cause des soucis au Service canadien de la faune (SCF) chargé de sa gestion. C'est pourquoi le SCF compte sur la chasse pour contenir le problème.

On peut dire, en quelque sorte, que cette espèce échappe à la régulation naturelle et qu'un ensemble de facteurs tels

que la création de refuges, les changements climatiques et les modifications des pratiques agricoles a mené à cette situation. Cette surabondance a des impacts négatifs sur d'autres espèces, sur le milieu naturel et les cultures agricoles.

Diverses solutions peuvent être appliquées afin d'amoindrir ces problèmes. Mais pour votre Fédération, il s'agit avant tout d'encourager les initiatives qui transforment un tel problème en occasions de chasse. C'est pourquoi la FédéCP, il y a maintenant 14 ans, a milité pour l'instauration d'une période de chasse printanière, dite de conservation. Cette mesure de gestion est d'ailleurs, semble-t-il, le facteur clé de la stabilité actuelle de la population d'oies des neiges, dont le niveau devrait toutefois être abaissé entre 500 000 et 750 000 individus.

En continuant à être active, la communauté de chasseurs printaniers d'oie des neiges assure que la récolte de conservation demeure un outil efficace et prouve au SCF l'importance de la maintenir.

Si l'envie vous prend d'aller chasser l'oie des neiges et que vous vous demandez comment vous y prendre, vous pouvez toujours contacter l'Association des sauvaginaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean (www.sauvaginaires.org) ou vous informer au sujet du projet de gestion intégrée de l'oies des neiges de Montmagny (www.migrationdesoies.ca). Ces deux organisations ont justement comme mission de favoriser l'accès à cette ressource qui fréquente des terres privées au cours de sa migration. Leur objectif est de faciliter le contact entre les chasseurs et les propriétaires des terres où les oies se retrouvent.